EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARLEDE-MONDEBAT

Délibération n°2016-7

Séance du 30 mai 2016

L'an 2016 et le trente mai, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Eric BAYLOU, Maire.
Présents : Desclaux Marie-Thérèse - Desclaux Rémi - Dupouy Xavier - Lafontan Eric - Lafontan Sébastien - Rigou Jean-Paul - Rigou Sylvain - Sansous Nicolas - Tardy Véronique.
Excusée : Lalanne Elodie

Desclaux Rémi a été nommé secrétaire.

Date de la convocation : 24 mai 2016

OBJET : Assurances garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel

Le Maire rappelle que la Commune de Garlède-Mondebat a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et l'autre les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2014-2016, cesseront leurs effets le 31 décembre 2016.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence qui s'impose dorénavant, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir en ce sens.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer la position antérieure de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Considérant ce que représente pour la commune une démarche de type mutualiste de cet ordre,

Demande au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la C.N.R.A.C.L. d'une part, et d'autre part non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

La commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelée à confirmer son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le centre

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme au registre.
Le 31.05.2016

Le Maire,
Eric BAYLOU

MAIRIE DE GARLEDE-MONDEBAT (Pyrénées-Atlantiques)